

Le président

Toulon le 3 septembre 2019
N° 090/FMES/CSESM/SICOMAR/AMO

Dossier suivi par :

Béatrice Veyrat-Masson
et Jean-Michel Clouet
Tél : + 33 (0)4 04 05 55 55
Courriel : b.veyrat-masson@fmes-france.org

Objet : Consultation pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur le management et la gestion du projet SICOMAR Plus dans lequel l'institut FMES est partenaire.

Référence : FMES/CMESM/SICOMAR/AMO.

Pièces jointes : Cahier des Clauses particulières valant acte d'engagement (CCPAE), cadre pour la proposition technique et financière.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du 3ème appel à projet du programme de coopération territoriale européenne Italie-France Maritime, l'Institut FMES a été sélectionné pour le projet « SICOMAR Plus » en qualité de partenaire.

Ce projet, lancé en juin 2018, s'achèvera le 31 mai 2021. L'institut FMES a rejoint « SICOMAR Plus » en septembre 2019 et souhaite être accompagné pour piloter le projet présenté par la FMES dans le cadre du programme SICOMAR Plus. Aussi, la FMES lance une consultation pour le pilotage du projet, le management de l'équipe constituée par l'institut FMES et la conduite des relations avec les partenaires français et européens concernés par le projet, en particulier le chef de file, l'autorité de gestion et les hautes autorités institutionnelles civiles et militaires françaises et italiennes.

Si cette consultation vous intéresse, les documents transmis en pièces jointes (CCPAE, Cadre pour la proposition technique et financière) doivent être renvoyés à l'institut FMES dûment rédigés, datés et signés au plus tard le **23 septembre 2019 à 10h00** à l'adresse mail suivante : b.veyrat-masson@fmes-france.org doublés d'un envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi de l'envoi avant l'échéance prévue.

La réponse devra notamment faire apparaître le niveau de connaissance et d'expertise du candidat dans les domaines de la sécurité maritime ainsi que son expérience dans l'exercice de hautes responsabilités et en matière de relations internationales. Il devra également avoir une compétence et une expérience avérées dans des fonctions de cadre dirigeant, du management des hommes et de la conduite d'études de niveau stratégique. Enfin, il devra avoir une solide expérience de la navigation en mer et tout particulièrement de tout ce qui concerne la lutte contre les sinistres à bord des navires, au premier rang desquels l'incendie et les voies d'eau, mais aussi de toutes les procédures d'alerte et plus globalement de la gestion globale des interventions en matière de sécurité maritime.

INSTITUT FMES

Maison du Numérique et de l'Innovation
Place Georges Pompidou - F 83000 TOULON
Tél. : 04 04 05 55 55 – Courriel : info@fmes-france.org
Siret : 379 458 995 00022 – NAF : 8559A

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants :
valeur technique : 70 % et prix : 30 %.

La valeur technique de la prestation sera estimée sur la base du mémoire technique justificatif (figurant dans le cadre pour la proposition technique et financière) rédigé, daté et signé par le candidat qui accompagnera son offre. Ce critère sera noté sur 70 points avec un sous-critère évaluant l'expertise technique de l'équipe mobilisée. Les notes obtenues pour ce critère seront pondérées selon la formule suivante :

$$\text{Note offre } n = (\text{Note offre } n / \text{Note offre mieux disante}) \times 70$$

Le critère prix, sera évalué sur la base du montant en € TTC figurant dans la proposition technique et financière qui devra être remplie, datée et signée par le candidat et remise avec son offre. Le critère « prix » sera noté sur 30 points. Les notes attribuées pour le critère prix seront pondérées selon la formule suivante :

$$\text{Note offre } n = (\text{Montant de l'offre la moins disante} / \text{Montant de l'offre } n) \times 30$$

La note finale sera obtenue par addition de la note correspondant à la valeur technique pondérée à 70% et de la note correspondant au prix pondérée à 30%.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser réception de cette lettre par retour de courriel. Toute correspondance concernant ce dossier devra obligatoirement contenir la référence FMES/CMESM/SICOMAR/AMO.

Vice-amiral (2S) Benoit Le Masne de Chermont
Président de l'institut FMES

